

Les subsides

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai une seule question à poser au ministre. Il a parlé longuement de la nécessité de réduire le déficit, cause principale de la hausse moins forte des pensions des retraités canadiens. Malheureusement, il a oublié de mentionner les milliards de dollars que les sociétés reçoivent en cadeau chaque année. Elles l'admettent elles-mêmes, ces exemptions ne donnent absolument rien. S'adressant à l'Association des manufacturiers canadiens, à Toronto, le président de la Banque de Montréal a dit qu'on accordait trop d'encouragements fiscaux aux sociétés. Autrement dit, en rationalisant le régime budgétaire de stimulants fiscaux accordés aux sociétés, nous épargnerions beaucoup d'argent.

Plutôt que de prendre près de \$1500, au cours des cinq prochaines années, dans les poches des personnes âgées, pourquoi n'a-t-il pas regardé du côté des dépenses fiscales dont profitent les sociétés pour réduire le déficit?

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, le ministre des Finances et le premier ministre, moi-même ainsi que d'autres, avons dit que l'importance de la dette est telle que nous devons tous faire notre part. Le ministre des Finances a déclaré au député et à d'autres représentants, à maintes occasions, que ce que le député appelle des échappatoires et ce que d'autres qualifient d'encouragements, dans la fiscalité des sociétés, est étudiée très soigneusement pour voir si l'on ne pourrait pas faire certains changements qui répondraient à certaines des objections du député. Néanmoins, il ne faudrait pas qu'on pense qu'il existe une source d'argent intarissable et qu'il suffit d'y puiser pour améliorer notre commerce, notre compétitivité et l'aptitude des sociétés à créer des emplois. Nous pouvons étudier ces sujets, mais pas séparément ou en pensant qu'il y a un moyen indolore de renverser une situation qui fait que 25c. de chaque dollar que nous dépensons échappent à notre contrôle. S'il y a un élément du budget qui est présent de lui-même, sans décision de la Chambre ou du gouvernement, c'est bien le paiement des intérêts sur la dette nationale.

Je peux dire au député qu'il devrait croire le ministre des Finances lorsqu'il dit qu'il présentera des changements relatifs à un impôt minimal et au régime d'imposition des sociétés. J'ai mes dates, et j'espère que le député a les siennes. Le ministre a dit que l'impôt minimal entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1986. Je suis persuadé que le député, en homme d'honneur, retournera à Kamloops et exposera tout cela aux personnes âgées de sa circonscription avant de leur demander de signer une pétition.

M. Berger: Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). J'ai eu le plaisir de passer un certain temps avec lui, à la Chambre, en comité et ailleurs, et je respecte son opinion. Néanmoins, je m'inquiète un peu du ton de ses remarques. Il a parlé comme un ministre des Finances plutôt que comme un ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je dis cela sachant que le déficit préoccupe tous les députés. Le ministre l'a confirmé quand il a cité les déclarations de l'ancienne ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M^{me} Bégin et d'autres députés de notre parti. Toutefois, il sait aussi que le gouvernement, pour s'attaquer au déficit et tenter de le réduire durant un certain nombre d'années, qui s'offrent

à lui a divers choix. Il y a diverses façon de tenter d'abaisser le déficit. Quand la politique des 6 et 5 p. 100 a été adoptée par le gouvernement libéral précédent, l'indexation intégrale de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti était assurée à ceux qui se trouvaient au seuil de la pauvreté, ceux qui recevaient le plein supplément de revenu garanti. Je ne l'exprime peut-être dans les termes les plus exacts, mais cela revient au même; ceux qui recevaient le plein SRG recevait également une somme supplémentaire pour compenser ce qu'ils ne touchaient pas à cause du plafond imposé sur la SV.

C'est une compassion de ce genre que nous demandons au gouvernement de manifester envers les Canadiens les plus pauvres. Nous ne demandons pas au gouvernement de renoncer à toute sa politique budgétaire... peut-être que oui, en fait, mais ce qui importe c'est cette disposition-ci. Nous demandons simplement au ministre d'indexer intégralement les pensions de ceux qui touchent les revenus les moins élevés.

Je signale au ministre que son gouvernement vient de majorer les contributions maximales aux REER. Qui en profitera? Il s'agit certes d'une recommandation de divers groupes de travail, mais, vu l'urgence de la situation, la mise en application de cette mesure devrait peut-être être différée. Les personnes qui peuvent se permettre de verser ces contributions pourraient peut-être les différer durant plusieurs années pour venir en aide aux Canadiens âgés. C'est un choix que le gouvernement ne semble pas avoir fait dans le budget.

Je demande au ministre de faire preuve de jugement. Il ne réussira pas à imposer son argumentation en parlant uniquement du déficit, car le gouvernement peut recourir à des mesures très diverses pour réduire le déficit. A notre avis, certains choix effectués par le gouvernement actuel en présentant son budget n'étaient pas judicieux et ne rendent pas justice aux Canadiens âgés.

● (1610)

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, le député fait valoir certains arguments très valables. Il a tout à fait raison de dire que nous devons être à l'écoute des besoins.

Cependant, je voudrais signaler les dispositions du budget. Son parti et le Nouveau parti démocratique comptent dire aux Canadiens du troisième âge que leur revenu va être diminué immédiatement et ce, jusqu'en 1990-1991. Ils peuvent le faire à des fins d'opportunisme politique s'ils le désirent, mais toutefois, ils ont ainsi de signaler que le ministre des Finances a prévu dans le budget de surveiller la situation lorsque cette mesure entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

La proposition du député visant à augmenter le supplément de revenu garanti était une option à envisager. Il m'accuse de me faire l'écho du ministre des Finances. Je suis responsable devant le cabinet et les Canadiens des groupes de clients auxquels de mon ministère offre ses services. Cela englobe, à mon avis tous les Canadiens, puisque notre fichier informatisé, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, renferme une liste de près de 18 millions de personnes. Mon ministère traite avec presque tous les Canadiens.